

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## P 300

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

P 300

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Détergent universel

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Société: Eliona S.A.  
Rue: Schaarbeeklei 638  
Lieu: BE-1800 Vilvoorde  
Téléphone: +32 2 25518-10  
Téléfax: +32 2 25518-15  
e-mail: info@eliona.be  
Internet: www.winterhalter.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 70 245-245  
Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

##### Information supplémentaire

Numéro de registre: 2054991

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Métasilicate de disodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS09



##### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## P 300

P310 enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P501 Elimination conformément aux prescriptions légales.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

#### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
207-838-8	carbonate de sodium	30 - 50 %
497-19-8		
011-005-00-2	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119485498-19		
229-912-9	Métasilicate de disodium	10 - 20 %
10213-79-3		
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335	
01-2119449811-37		
220-767-7	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté, troclosène sodique, dihydrate	1 - 5 %
51580-86-0		
613-030-01-7	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H319 H335 H400 H410 EUH031	
	ethoxylate d'alcool gras	0,1 - 1 %
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H318 H400	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais. Consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Consulter un médecin en cas de symptômes ou de doute.

## P 300

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide chlorhydrique ( HCl ), Gaz chlorhydrique, dioxyde de chlore.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter l'eau d'extinction contaminée. Empêcher le rejet dans les égouts.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Refermer soigneusement les fûts ouverts et conserver debout afin d'éviter une fuite quelconque.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8). Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Observer mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Assurer une ventilation adéquate. Eviter la formation de poussières.

#### Préventions des incendies et explosion

Aucune mesure particulière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage à l'abri de la lumière. Lors de l'emmagasinage, ne pas utiliser de récipients en aluminium ou en métal léger.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des acides.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité. Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Utilisez uniquement alcaline-résistant container / équipement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent universel

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## P 300



### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Protection des yeux/du visage

Protection du visage, Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

### Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

### Protection de la peau

Port de vêtements de protection

### Protection respiratoire

En présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin. Demi masque avec filtre à particules P2 (DIN 3181).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	poudre à écoulement libre
Couleur:	Blanc
Odeur:	spécifique au produit
pH-Valeur (à 20 °C):	> 11 (1 % Solution aqueuse)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	n.a.
Taux d'évaporation:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité apparente:	1000 - 1100 kg/m <sup>3</sup>
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Miscible en toutes proportions
Solubilité dans d'autres solvants:	non déterminé
Coefficient de partage:	non déterminé
Température d'inflammation:	n.a.
Viscosité dynamique (à 20 °C):	n.a.
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Chimiquement stable (pas de décomposition).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact des acides avec dégagement de chaleur et la formation de chlore gazeux. Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## P 300

### 10.5. Matières incompatibles

Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène, par réaction avec les métaux.

Dégagement de chlore au contact des acides.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le produit n'a pas été testé.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

carbonate de sodium:

DL50/dermale/lapin: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: 2800 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: > 2,3 mg/l (2h)

sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté, troclosène sodique, dihydrate:

DL50/dermale/lapin: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: 1400 mg/kg

ethoxylate d'alcool gras:

DL50/orale/rat: > 2000 mg/kg

Métasilicate de disodium:

DL50/orale/rat: 800 - 1400 mg/kg

#### Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'ensemble des ingrédients organiques du produit satisfont aux critères du test OECD 302 B et aux valeurs du règlement relatif aux détergents (CE) 648/2004 nécessaires pour une biodégradation complète.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune concentration pertinente en ingrédients bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Voir section: 2.3

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## P 300

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

060205 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la FFDU de bases; autres bases; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

##### L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3262
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDE BASIQUE INORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A. (Disodium trioxosilicate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C6
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E



#### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3262
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDE BASIQUE INORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A. (Disodium trioxosilicate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C6
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 kg



#### Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3262
-------------------	---------

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

## P 300

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Disodiumtrioxosilicate)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 5 kg

EmS: F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3262

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Disodiumtrioxosilicate)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 860

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 864

IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Disodium trioxosilicate

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6 - 8

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés. Le produit n'est pas conçu pour être transporté.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0%

#### Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Phosphates > 30 %

Agents de blanchiment chlorés < 5 %

Phosphonates, agents de surface non ioniques.

## P 300

### Prescriptions nationales

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

chapitre: 12, 15

#### Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire

N ° CAS: Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)

Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail» (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)